

Direction générale de la santé

Sous-direction de la prévention générale
et de l'environnement

CIRCULAIRE DGS/PGE/1 C N° 311 DU 30 MARS 1988
relative aux consultations de dépistage anonyme
et gratuit du V.I.H.

NOR : SPSP8810283C

(Non parue au *Journal officiel*)

*Le ministre des affaires sociales et de l'emploi à Monsieur le
préfet, direction départementale des affaires sanitaires et
sociales.*

Vous trouverez ci-joint un modèle de fiche à faire remplir à l'accueil des consultations de dépistage anonyme et gratuit du V.I.H.

La circulaire du 20 janvier 1988 (paragraphe 2.1) parlait de fiche épidémiologique ; il apparaît préférable de parler de fiche d'accueil. Il s'agit essentiellement d'attribuer un numéro d'anonymat aux patients et de vous permettre de faire le bilan de l'activité de la consultation tous les ans (art. 9 du décret du 18 janvier 1988).

Aucun autre renseignement ne devra être demandé à l'accueil.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

Pr J.-F. GIRARD

FICHE D'ACCUEIL

Numéro d'anonymat :

Date :

Sexe :

Age :

Demande : d'information.

de dépistage.

Résultat du test (après confirmation) :